

Les renseignements ci-dessous vous aideront à administrer les comptes de vos clients.

Institution	Code d'intermédiaire
B2B Banque Services financiers Inc. (B2BBSFI)	MRS
B2B Banque Services aux intermédiaires Inc. (B2BBSII)	MRCC
B2B Banque Services de valeurs mobilières Inc. (B2BBSVMI)	MSSI

Si vous voulez	Négociation en ligne (par le conseiller)	Formulaires requis et processus	Envoyé par	Ne pas oublier	
<p><b>Acheter, racheter ou échanger des fonds communs de placement ou des distincts</b></p> <p>Les fonds distinct sont associés avec des courtiers/conseillers qui ont une double accréditation ou sont affiliés à des AGG.</p>	<p>Vous pouvez effectuer des achats supplémentaires tant que les fonds figurent sur notre <i>Liste de fonds admissibles à titre de garantie</i> que vous consulter sur <a href="http://b2bbanque.com">b2bbanque.com</a>.</p>	<p>Les achats de fonds peuvent être effectués électroniquement, sur Accès Conseiller, à travers le Service administratif de votre courtier, ou via FundSERV.</p> <p><b>La négociation en ligne n'est pas offerte pour les fonds distincts.</b></p>	<p>Télécopie au <b>416.413.0591</b>.</p>	<p>Les opérations (de négociation) sont traitées par code de fonds uniquement. Si vous placez des ordres d'achat en ligne via FundSERV, veuillez utiliser le code d'intermédiaire approprié tel qu'indiqué ci-dessus.</p> <p>Indiquer le nombre de parts, le montant en dollars ou le pourcentage.</p> <p>Pour le remboursement d'un prêt, indiquer le numéro du compte de prêt et le montant exact en dollars.</p> <p>L'authentification de la signature est exigée sur le formulaire de <i>Demande de désenregistrement/retrait</i> de B2B Banque Services de courtiers.</p> <p>Les achats, rachats et/ou échanges manuels peuvent être facilités par B2B Banque Services de courtiers. Pour connaître les frais applicables, veuillez consulter le <i>Barème de frais des comptes de particuliers</i> sur <a href="http://b2bbanque.com/servicesdecourtiers">b2bbanque.com/servicesdecourtiers</a>.</p>	
	<p>Le produit de rachat de fonds peut servir à rembourser un prêt ou à acheter un autre fonds.</p>	<p>Les rachats de fonds peuvent être effectués électroniquement, sur Accès Conseiller, à travers le Service administratif de votre courtier, ou via FundSERV.</p>			<p>Pour utiliser le produit de rachat des fonds à rembourser un prêt, remplir et soumettre une Lettre d'instructions (lettre de direction)<sup>1</sup> ou le formulaire <i>Demande de désenregistrement/retrait</i> de B2B Banque Services de courtiers.</p>
	<p>Un échange peut se faire dans la même famille de fonds, et n'affecte ni le montant de remboursement du prêt, ni la valeur de la garantie détenue dans le compte d'investissement.</p>	<p>Les échanges de fonds peuvent être effectués électroniquement, sur Accès Conseiller, à travers le Service administratif de votre courtier, ou via FundSERV.</p> <p><i>La négociation en ligne n'est pas offerte pour les fonds distincts.</i></p>			<p>Pour l'échange de fonds communs de placement, remplir et soumettre la Fiche d'ordre pour fonds communs de placement du courtier concerné de B2B Banque.</p> <p>Pour l'échange de fonds distincts, remplir et soumettre la <i>Fiche d'ordre pour fonds distincts</i> du courtier concerné de B2B Banque.</p>

Si vous voulez	Négociation en ligne (par le conseiller)	Formulaires requis et processus	Envoyé par	Ne pas oublier
<p><b>Modifier les options de paiement des dividendes/distributions</b></p>	<p>Les dividendes et les distributions de fonds communs de placement peuvent être :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réinvestis (option par défaut)</li> <li>• Déposés dans la partie liquidités du compte d'investissement du client<sup>2,3</sup></li> <li>• Déposés dans le compte bancaire de votre client<sup>2</sup></li> <li>• Utilisés pour rembourser le prêt (sur demande exprès uniquement)</li> </ul> <p>Les dividendes ou distributions de fonds distincts peuvent être :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réinvestis (option par défaut)</li> <li>• Déposés dans la partie liquidités du compte d'investissement du client<sup>2,3</sup></li> </ul>	<p>N'est pas offerte</p>	<p>Pour modifier les options des dividendes/distributions à réinvestir ou à encaisser — remplir et soumettre une <i>Lettre d'instructions</i> (lettre de direction).<sup>1</sup></p> <p>Pour modifier les options des dividendes/distributions à déposer avec dans les liquidités du compte bancaire du client — remplir et soumettre une <i>Lettre d'instructions</i> (lettre de direction). Un spécimen de chèque est également requis.</p> <p>Pour utiliser les distributions en argent au remboursement d'un prêt — remplir et soumettre une <i>Lettre d'instructions</i> (lettre de direction) ou le formulaire <i>Demande de désenregistrement/retrait</i> de B2B Banque Services de courtiers (<b>Instructions particulières</b> – partie 2D).</p>	<p>Télécopie au <b>416.413.0593</b>.</p> <p>Indiquer les dividendes/distributions de fonds qui font l'objet de changement.</p> <p>Indiquer le numéro du compte de prêt et le numéro du compte d'investissement.</p> <p>L'authentification de la signature est exigée sur le formulaire de <i>Demande de désenregistrement/retrait</i> de B2B Banque Services de courtiers.</p> <p>Pour le dépôt de liquidités dans le compte bancaire de votre client, le spécimen de chèque doit être tiré sur un compte chèques personnel et porter le nom de l'emprunteur.</p> <p>B2B Banque Services de courtiers n'acceptera d'instructions permanentes pour le remboursement du prêt.</p>
<p><b>Retirer la garantie excédentaire<sup>4</sup></b></p>	<p>La garantie excédentaire peut être libérée lorsque le ratio Prêt-valeur (PV) est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&lt; 100 % sur un prêt 100 %</li> <li>&lt; 75 % sur un prêt 3 pour 1</li> <li>&lt; 66,6 % sur un prêt 2 pour 1</li> <li>&lt; 50 % sur un prêt 1 pour 1</li> </ul> <p>Les fonds peuvent être soit faire l'objet de rachat le produit étant déposé directement dans le compte du client, soit réinscrits/transférés en nature, soit envoyés à la dernière adresse connue du client.</p>	<p>En cas de garantie excédentaire, le rachat de fonds peut être effectué électroniquement, sur Accès Conseiller, à travers le Service administratif de votre courtier, ou via FundSERV.</p>	<p>Pour retirer la garantie excédentaire en fonds communs de placement, remplir formulaire <i>Demande de désenregistrement/retrait</i> de B2B Banque Services de courtiers.</p> <p>Pour retirer la garantie excédentaire en fonds distincts, remplir la <i>Fiche d'ordre pour fonds distincts</i> du courtier B2B Banque concerné.</p> <p>Pour réinscrire la garantie excédentaire en nature, consulter la partie consacrée à la réinscription des actifs à la page 4 du présent document.</p>	<p>Télécopie au <b>416.413.0591</b>.</p> <p><b>Facile à calculer...</b> Multiplier le montant dû sur le prêt par le facteur approprié :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>x 1,00 (prêt 100 %)</li> <li>x 1,33 (prêt 3 pour 1)</li> <li>x 1,50 (prêt 2 pour 1)</li> <li>x 2,00 (prêt 1 pour 1)</li> </ul> <p>Puis déduire le résultat obtenu du montant total de la garantie.</p> <p>Tous les rachats à partir d'un compte d'investissement qui est lié à un prêt sont examinés et approuvés avant tout déboursement.</p> <p>La signature du client et la signature d'authentification sont exigées.</p>

Si vous voulez	Négociation en ligne (par le conseiller)	Formulaires requis et processus	Envoyé par	Ne pas oublier
<b>Mettre à jour les renseignements non financiers</b>	Les demandes relatives aux renseignements non financiers comprennent généralement les changements: <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'adresse</li> <li>• de renseignements bancaires pour les besoins de dépôts directs</li> <li>• de nom</li> <li>• de téléphone</li> </ul>	N'est pas offerte	Remplir et soumettre le formulaire <i>Demande modification par le client</i> de B2B Banque Services de courtiers.  Un spécimen de chèque est également requis pour le changement des renseignements bancaires.	Télécopie au <b>416.413.0593</b> .  Un document juridique, tel qu'un certificat de mariage, est requis pour le changement de nom.  Le spécimen de chèque doit être tiré sur un compte chèques personnel et porter le nom de l'emprunteur.
<b>Mettre à jour les renseignements relatifs au courtier et au conseiller</b>	Nous comptons sur la collaboration, aussi bien des courtiers que des conseillers, pour que les renseignements soient à jour. En cas de changement de profil d'un conseiller, veuillez nous fournir les instructions appropriées concernant le compte pour que vous soyez en mesure de mieux servir vos clients.	Les nouveaux comptes d'investissement peuvent être ouverts via Accès Conseiller.	Pour mettre à jour les renseignements d'un conseiller au sein du même courtier, remplir et soumettre une <i>Lettre d'instructions</i> (lettre de direction) <sup>1</sup> ou le formulaire <i>Demande modification par le client</i> de B2B Banque Services de courtiers.  Pour mettre à jour les renseignements d'un conseiller et/ou courtier en cas de changement à un courtier membre d'un autre OAR (par exemple de ACCFM à OCRCVM, ou inversement) – remplir et soumettre une nouvelle <i>Demande de compte d'investissement</i> , ainsi que le <i>Formulaire de transfert – interne</i> de B2B Banque Services de courtiers.	Envoyer l'original de la demande par courrier à : <b>B2B Banque Services de courtiers</b> <b>Att. : Nouveaux comptes</b> <b>199 rue Bay, bureau 610</b> <b>CP 35 SUCC Commerce Court</b> <b>Toronto ON M5L 0A3</b>  Indiquer le numéro du compte de prêt et le numéro du compte d'investissement.  Le prêt ne fera pas l'objet d'une décision de crédit.  Pour changer de courtier, une <i>Entente de courtier remisier/chargé de compte</i> doit être conclue avec B2B Banque et être valide. Le nouveau code de courtier/ représentant doit également être actif auprès du courtier B2B Banque concerné.  La signature du client est exigée.
<b>Affecter des garanties supplémentaires<sup>5</sup></b>	Nous acceptons des garanties en nature, ou tout ordre électronique d'achat, placé et réglé à travers un courtier, qui augmente la garantie d'un prêt détenue dans un compte d'investissement.	L'achat de garanties supplémentaires peut être effectué électroniquement, sur Accès Conseiller, à travers le Service administratif de votre courtier, ou via FundSERV.  <b>La négociation en ligne n'est pas offerte pour les fonds distincts.</b>	Pour mettre en gage des fonds en nature, remplir et soumettre le <i>Formulaire de transfert – interne</i> de B2B Banque Services de courtiers.  Pour les fonds communs de placement, remplir et joindre aussi une <i>Lettre de mise en gage</i> de B2B Banque.  Pour les fonds distincts, remplir et joindre aussi un <i>Avis d'investissement</i> .	Télécopie au <b>1.866.941.7711</b> .  Les opérations (de négociation) sont traitées par code de fonds uniquement. Si vous placez des ordres d'achat en ligne via FundSERV, veuillez utiliser le code d'intermédiaire approprié tel qu'indiqué ci-dessus.  Indiquer le nombre de parts, le montant en dollars ou le pourcentage.

Si vous voulez	Négociation en ligne (par le conseiller)	Formulaires requis et processus	Envoyé par	Ne pas oublier
<b>Réinscrire des actifs</b>	<p>Les fonds peuvent être réinscrits en nature lorsque :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le prêt a une garantie excédentaire.</li> <li>Le prêt a été intégralement remboursé.</li> </ul> <p>Les fonds peuvent être réinscrits au nom du client ou selon les instructions reçues.</p>	<p>N'est pas offerte</p> <p>Remplir les formulaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pour réinscrire en nature entre B2B Banque Services financiers Inc., B2B Banque Services de valeurs mobilières Inc., et B2B Banque Services aux intermédiaires Inc., remplir et soumettre le <i>Formulaire de transfert – interne</i> de B2B Banque Services de courtiers.</li> <li>Pour réinscrire en nature avec une autre institution financière, remplir et soumettre le <i>Formulaire de transfert – interne</i> de B2B Banque Services de courtiers, ainsi qu'une lettre d'instruction (lettre de direction)<sup>1</sup></li> </ul>	<p>Télécopie au <b>1.866.941.7711</b>.</p>	<p>Les opérations (de négociation) sont traitées par code de fonds uniquement. Si vous placez des ordres d'achat en ligne via FundSERV, veuillez utiliser le code d'intermédiaire approprié tel qu'indiqué ci-dessus.</p> <p>Indiquer le nombre de parts, le montant en dollars ou le pourcentage.</p> <p>La signature sur la lettre d'instruction doit être authentifiée.</p> <p>Indiquer le numéro du compte de prêt et le numéro du compte d'investissement.</p>
<b>Prolonger l'amortissement à la durée initiale du prêt</b>	<p>Toute augmentation de la durée d'amortissement d'un prêt pourrait entraîner la réduction du montant des versements.</p>	<p>Les nouveaux comptes de prêt peuvent être ouverts à travers EASE, notre système de soumission électronique des demandes.</p> <p>Pour prolonger la durée d'amortissement, remplir et soumettre une nouvelle <i>Demande de prêt investissement</i>.</p>	<p>Envoyer les originaux par courrier à :  <b>B2B Banque Prêts investissement</b>  <b>199 rue Bay, bureau 600</b>  <b>CP 279 SUCC Commerce Court</b>  <b>Toronto ON M5L 0A2</b></p>	<p>La <i>Demande de prêt investissement</i> doit être signée par vous et par votre client.</p> <p>Une preuve de revenu et une preuve d'actifs sont requises.</p>
<b>Modifier le principal du prêt<sup>6</sup></b>	<p>Le montant du principal peut être augmenté ou réduit sans pénalités ni frais.</p> <p>Tout changement de principal pourrait affecter les versements mensuels. Pour les prêts avec option de versement d'intérêts seulement, les montants seront ajustés chaque année.</p>	<p>Les nouveaux comptes de prêt peuvent être ouverts à travers EASE, notre système de soumission électronique des demandes (valable seulement pour les augmentations du montant de prêt).</p> <p>Pour augmenter le principal du prêt, remplir et soumettre une nouvelle <i>Demande de prêt investissement</i>.</p> <p>Pour réduire le principal du prêt, remplir et soumettre une <i>Lettre d'instructions</i> (lettre de direction)<sup>1</sup> et y joindre un chèque payable au nom de B2B Banque.</p>	<p>Envoyer les originaux par courrier à :  <b>B2B Banque Prêts investissement</b>  <b>199 rue Bay, bureau 600</b>  <b>CP 279 SUCC Commerce Court</b>  <b>Toronto ON M5L 0A2</b></p>	<p>Si le principal est réduit, le montant de versement mensuel peut être réduit à la demande de l'emprunteur (à indiquer sur une <i>Lettre d'instructions</i>).</p> <p>Une preuve de revenu et une preuve d'actifs sont requises.</p> <p>Indiquer le numéro du compte de prêt et le numéro du compte d'investissement.</p>

Si vous voulez	Négociation en ligne (par le conseiller)	Formulaires requis et processus	Envoyé par	Ne pas oublier	
Changer le type de paiement mensuel de « Principal & intérêts » à « Intérêts seulement » <sup>6</sup>	Une telle demande pourrait entraîner la réduction du versement mensuel.	Les nouveaux comptes de prêt peuvent être ouverts à travers EASE, notre système de soumission électronique des demandes.	Remplir et soumettre une nouvelle <i>Demande de prêt investissement</i> .	Envoyer les originaux par courrier à : <b>B2B Banque Prêts investissement</b> 199 rue Bay, bureau 600 CP 279 SUCC Commerce Court Toronto ON M5L 0A2	Pour calculer les versements mensuels de votre client, vous pouvez vous servir de notre calculatrice de prêts investissement sur <b>b2bbanque.com</b> .  Une preuve de revenu et une preuve d'actifs sont requises.
Changer le type de paiement mensuel de « Intérêts seulement » à « Principal & intérêts »	Une telle demande pourrait entraîner l'augmentation du versement mensuel.	N'est pas offerte	Remplir et soumettre une <i>Lettre d'instructions</i> (lettre de direction). <sup>1</sup>	Télécopie au <b>1.866.941.7711</b> .  Indiquer le numéro du compte de prêt et le numéro du compte d'investissement.  Les versements seront déterminés sur la base d'une période d'amortissement de 20 ans.  Pour calculer les versements mensuels de votre client, vous pouvez vous servir de notre calculatrice de prêts investissement sur <b>b2bbanque.com</b> .	
Recalculer les versements mensuels (à l'initiative de l'emprunteur)	En recalculant les versements mensuels leur montant peut augmenter ou baisser.	N'est pas offerte	Remplir et soumettre une <i>Lettre d'instructions</i> (lettre de direction). <sup>1</sup>	Télécopie au <b>1.866.941.7711</b> .  Indiquer le numéro du compte de prêt.  Pour calculer les versements mensuels de votre client, vous pouvez vous servir de notre calculatrice de prêts investissement sur <b>b2bbanque.com</b> .	
Modifier les renseignements bancaires relatifs aux débits pré-autorisés	Les conseillers doivent aviser B2B Banque de tout changement des renseignements bancaires de l'emprunteur.	N'est pas offerte	Pour modifier les renseignements bancaires, remplir et soumettre le formulaire <i>Demande de modification des débits préautorisés</i> , et y joindre un spécimen de chèque.	Télécopie au <b>1.866.941.7711</b> .  Indiquer le numéro du compte d'investissement. Les renseignements reçus seront automatiquement mis à jour sur le compte de prêt.  Le spécimen de chèque doit être tiré sur un compte chèques personnel et porter le nom de l'emprunteur.  Le spécimen de chèque peut être remplacé par un formulaire de débit préautorisé approuvé par la banque du client (revêtu du cachet de la banque).	

Si vous voulez	Négociation en ligne (par le conseiller)	Formulaires requis et processus	Envoyé par	Ne pas oublier
<p>Passer de l'option appel de marge à l'option sans appel de marge et inversement<sup>6</sup></p>	<p>Suivant les conditions du marché, les emprunteurs peuvent passer d'une option (appel ou sans appel de marge) à l'autre.</p>	<p>Les nouveaux comptes de prêt peuvent être ouverts à travers EASE, notre système de soumission électronique des demandes (valable pour la conversion de l'option appel de marge en option sans appel de marge).</p>	<p>Pour passer de l'option appel de marge à l'option sans appel de marge, remplir et soumettre une nouvelle <i>Demande de prêt investissement</i>.</p> <p>Pour passer de l'option sans appel de marge à l'option appel de marge, remplir et soumettre une <i>Lettre d'instructions</i> (lettre de direction).<sup>1</sup></p>	<p>Envoyer les originaux par courrier à : <b>B2B Banque Prêts investissement</b> 199 rue Bay, bureau 600 CP 279 SUCC Commerce Court Toronto ON M5L 0A2</p> <p>La <i>Demande de prêt investissement</i> doit être signée par vous et par votre client.</p> <p>Indiquer sur la Lettre d'instructions le numéro du compte de prêt et le numéro du compte d'investissement.</p> <p>Le prêt ne fera pas l'objet d'une décision de crédit.</p>
<p>Passer d'un prêt B2B Banque (standard ou select) à un prêt pour l'acquisition de fonds communs de placement dans le cadre d'une alliance de distribution de B2B Banque</p>	<p>Pour bénéficier des taux privilégiés des alliances de distribution, un prêt standard de B2B Banque peut être converti en un prêt pour l'acquisition de fonds communs de placement dans le cadre d'un de nos programmes d'alliances de distribution.</p> <p>Les prêts dans le cadre d'une alliance de distribution ne peuvent être garantis que par des fonds émis par une seule alliance de distribution.</p>	<p>Les nouveaux comptes de prêt peuvent être ouverts à travers EASE, notre système de soumission électronique des demandes.</p> <p>Une fois qu'il est établi que la demande de prêt investissement et des pièces justificatives requises sont en bonne et due forme, les conseillers seront avisés. Les échanges peuvent alors être effectués électroniquement, au sein des mêmes familles de fonds, sur Accès Conseiller, à travers le Service administratif de votre courtier, ou via FundSERV.</p>	<p>Remplir et soumettre une nouvelle <i>Demande de prêt investissement</i> pour le programme approprié de prêt dans le cadre d'une alliance de distribution, destiné à l'acquisition de fonds communs de placement, ainsi que la <i>Lettre de privilège</i> dudit programme.</p> <p>La <i>Fiche d'ordre pour fonds communs de placement</i> du courtier B2B Banque concerné n'est exigée que si B2B Banque Services de courtiers doit placer des ordres manuels.</p>	<p>Envoyer les originaux par courrier à : <b>B2B Banque Prêts investissement</b> 199 rue Bay, bureau 600 CP 279 SUCC Commerce Court Toronto ON M5L 0A2</p> <p>La <i>Lettre de privilèges du programme d'alliance de distribution</i> peut être obtenue à <a href="http://b2bbanque.com/formulaires">b2bbanque.com/formulaires</a>, ou en contactant directement l'alliance de distribution concernée pour obtenir l'exemplaire joint à son formulaire de demande de prêt.</p> <p>Le prêt investissement ne fera pas l'objet d'une décision de crédit lors du passage d'un programme de prêt de B2B Banque à un autre.</p> <p>Les achats, rachats et/ou échanges manuels peuvent être facilités par B2B Banque Services de courtiers. Pour connaître les frais applicables, veuillez consulter le <i>Barème de frais des comptes de particuliers</i> sur <a href="http://b2bbanque.com/servicesdecourtiers">b2bbanque.com/servicesdecourtiers</a>.</p>

Si vous voulez		Négociation en ligne (par le conseiller)	Formulaires requis et processus	Envoyé par	Ne pas oublier
<b>Transferts d'un Programme d'alliance de distribution de B2B Banque vers un autre programme</b>	Les transferts d'un programme de prêt d'alliances de distribution pour l'acquisition de fonds communs de placement et/ou de fonds distincts sont permis.	<p>Dès que tous les documents nécessaires sont reçus en bonne et due forme, les conseillers sont avisés qu'ils peuvent effectuer les transactions.</p> <p>Les ordres de transactions de fonds communs de placement peuvent être placés électroniquement soit via Accès Conseiller, soit via la plateforme du courtier ou via FundSERV.</p>	<p>Pour transférer vers un programme d'alliances de distribution pour l'acquisition de fonds communs de placement, il faut remplir et soumettre le formulaire Lettre d'instructions – Demande de changement de programme d'alliances de distribution (PAD).</p> <p>Pour transférer les comptes de garantie de B2B Banque à B2B Banque Services de courtiers, l'original de l'entente relative à la maîtrise de valeurs mobilières est également requis.</p> <p>Pour transférer vers un programme d'alliances de distribution pour l'acquisition de fonds distincts, il faut joindre la lettre d'instructions et le formulaire « Cession, hypothèque, reconnaissance et directives » ainsi que la fiche d'ordre pour fonds distincts de B2B Banque.</p> <p>L'original de la demande de fonds distincts est également requis.</p>	<p>Envoyer les originaux par courrier à :</p> <p><b>B2B Banque, Prêts investissement 199 rue Bay, bureau 600 CP 279 SUCC Commerce Court Toronto, ON M5L 0A2</b></p> <p><b>Télécopieur : 416.941.7714</b></p>	<p>Lors d'un transfert vers un programme de prêt B2B Banque, le prêt investissement ne fait pas l'objet d'une nouvelle décision de crédit et les modalités et conditions ne changent pas.</p> <p>Vous pouvez accéder aux formulaires de B2B Banque sur <b>b2bbanque.com</b>.</p>
<b>Passer d'un prêt standard de B2B Banque à un prêt à l'acquisition de fonds distincts dans le cadre d'une alliance de distribution</b>	<p>Pour bénéficier des taux privilégiés des alliances de distribution, un prêt standard à l'acquisition de fonds communs de placement de B2B Banque peut être converti en un prêt à l'acquisition de fonds distincts dans le cadre de l'un de nos programmes d'alliances de distribution.</p> <p>Les prêts dans le cadre d'une alliance de distribution ne peuvent être garantis que des fonds émis par une seule alliance de distribution.</p>	Les nouveaux comptes de prêt peuvent être ouverts via EASE, notre système de soumission électronique des demandes.	<p>Remplir et soumettre une nouvelle Demande de prêt investissement, la demande originale de fonds distincts, ainsi que le <i>Formulaire de cession, hypothèque, reconnaissance et directives</i> pour le programme approprié de prêt d'alliance de distribution destiné à l'acquisition de fonds distincts dans le cadre.</p> <p>Pour passer à un prêt à l'acquisition de fonds distincts dans le cadre d'une alliance de distribution, le rachat des fonds communs de placement garantissant le prêt standard <b>est requis</b>.</p> <p>Remplir et soumettre la <i>Fiche d'ordre pour fonds communs de placement</i> du courtier B2B Banque concerné. Le produit de rachat peut servir à l'achat de fonds distincts admissibles à l'alliance.</p>	<p>Envoyer les originaux par courrier à :</p> <p><b>B2B Banque Prêts investissement 199 rue Bay, bureau 600 CP 279 SUCC Commerce Court Toronto ON M5L 0A2</b></p>	<p>Contactez directement l'alliance de distribution concernée pour obtenir son formulaire de demande.</p> <p>Le <i>Formulaire de cession, hypothèque, reconnaissance et directives</i> est joint à la demande de prêt de l'Alliance de distribution.</p> <p>Le prêt investissement ne fera pas l'objet d'une décision de crédit en cas d'échange d'un programme de prêt de B2B Banque à un autre.</p>

Si vous voulez		Négociation en ligne (par le conseiller)	Formulaires requis et processus	Envoyé par	Ne pas oublier
<b>Changer le type de prêt investissement existant</b>	Passer d'un type de prêt investissement de B2B Banque à un autre.	Les nouveaux comptes de prêt peuvent être ouverts via EASE, notre système de soumission électronique des demandes.	Remplir et soumettre une nouvelle <i>Demande de prêt investissement</i> .  Selon le type de prêt une <i>Lettre de mise en gage</i> et/ou un chèque payable à B2B Banque peuvent être requis.	Envoyer les originaux par courrier à : <b>B2B Banque Prêts investissement</b> 199 rue Bay, bureau 600 CP 279 SUCC Commerce Court Toronto ON M5L 0A2	Les fonds mis en gage doivent être au nom de l'emprunteur.  Toute garantie excédentaire peut être récupérée par l'emprunteur.
<b>Ajouter un co-emprunteur<sup>6</sup></b>	L'ajout d'un co-emprunteur peut affecter le montant qu'un demandeur peut emprunter.	Les nouveaux comptes de prêt peuvent être ouverts via EASE, notre système de soumission électronique des demandes.	Remplir et soumettre une nouvelle <i>Demande de prêt investissement</i> . Pour les fonds distincts, veuillez y joindre aussi le contrat d'assurance original.  Le <i>Formulaire de transfert – interne</i> de B2B Banque Services de courtiers est également exigé.  Un nouveau spécimen de chèque sera requis en cas de changement du numéro de compte ou d'autres renseignements bancaires du client.	Envoyer les originaux par courrier à : <b>B2B Banque Prêts investissement</b> 199 rue Bay, bureau 600 CP 279 SUCC Commerce Court Toronto ON M5L 0A2	Le demandeur doit: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Être âgé d'au moins 18 ans</li> <li>• Être résident au Canada</li> <li>• Être titulaire d'un compte chèques personnel au Canada.</li> </ul> Le spécimen de chèque doit être tiré sur un compte chèques personnel et porter le nom de l'emprunteur.
<b>Retirer un co-emprunteur<sup>6</sup></b>	Le retrait d'un co-emprunteur peut affecter le montant qu'un demandeur peut emprunter.	Les nouveaux comptes de prêt peuvent être ouverts via EASE, notre système de soumission électronique des demandes.	Remplir et soumettre une nouvelle <i>Demande de prêt investissement</i> .  Un spécimen de chèque sera requis en cas de changement du numéro de compte ou d'autres renseignements bancaires du client.  Une <i>Lettre d'instructions</i> (lettre de direction) <sup>1</sup> ou le <i>Formulaire de transfert – interne</i> de B2B Banque Services de courtiers est également exigé.	Envoyer les originaux par courrier à : <b>B2B Banque Prêts investissement</b> 199 rue Bay, bureau 600 CP 279 SUCC Commerce Court Toronto ON M5L 0A2	Pour retirer le nom d'un co-emprunteur, des documents juridiques sont exigés. Joindre à la nouvelle demande de prêt ce qui suit: <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Lettre d'instructions</i> (lettre de direction) signée par les deux co-emprunteurs</li> </ul> En outre, si ce retrait a pour cause une séparation ou un divorce, les documents suivants sont exigés: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Original ou copie certifiée conforme de l'accord de séparation</li> <li>• Une copie notariée ou certifiée conforme du règlement de divorce.</li> </ul>

Si vous voulez		Négociation en ligne (par le conseiller)	Formulaires requis et processus	Envoyé par	Ne pas oublier
<p><b>Connaître les exigences en matière de succession</b></p>	<p>Les conseillers doivent aviser B2B Banque en cas de décès de l'emprunteur.</p>	<p>Les nouveaux comptes de prêt peuvent être ouverts via EASE, notre système de soumission électronique des demandes.</p>	<p>Pour le transfert de prêts au nom du liquidateur, ou selon la <i>Lettre d'instructions</i>, remplir et soumettre une nouvelle <i>Demande de prêt investissement</i>, ainsi que le <i>Formulaire de transfert – interne</i> de B2B Banque Services de courtiers.</p> <p>Un nouveau spécimen de chèque sera requis en cas de changement du numéro de compte ou d'autres renseignements bancaires du client.</p> <p>Des documents juridiques sont requis pour les transferts de succession. Joindre à la nouvelle demande de prêt ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Original ou copie certifiée conforme du certificat de décès.</li> <li>• Copie notariée ou certifiée conforme du testament</li> <li>• Lettre d'instructions<sup>1</sup> (lettre de direction) signée par le liquidateur. La signature doit être authentifiée.</li> </ul>	<p>Envoyer l'original de la demande par courrier à :</p> <p><b>B2B Banque Services de courtiers</b>  <b>199 rue Bay, bureau 610</b>  <b>CP 35 SUCC Commerce Court</b>  <b>Toronto ON M5L 0A3</b></p>	<p>Le conseiller et le liquidateur de succession doivent tous les deux signer la demande de prêt. Le spécimen de chèque doit être tiré sur un compte chèques personnel et porter le nom de l'emprunteur.</p> <p>Le prêt fera l'objet d'une décision de crédit lors du transfert au nom d'un bénéficiaire.</p>

Pour de plus amples informations, veuillez appeler le **1.866.884.9407** ou visiter **b2bbanque.com**.

REMARQUE : Pour éviter des retards lors de la soumission d'une nouvelle demande de prêt, veuillez consulter la liste de contrôle des documents requis pour s'assurer que toutes les pièces justificatives requises sont fournies. <sup>1</sup>Dans ce document, une lettre d'instructions ne fait pas référence au formulaire de B2B Banque intitulé Lettre de direction, mais plutôt à une lettre d'instructions écrite et signée par l'emprunteur. <sup>2</sup>Cette option n'est pas offerte pour les prêts 100 % avec option d'intérêts seulement. <sup>3</sup>Les distributions en argent dépendent de l'allocation de l'émetteur du fonds. <sup>4</sup>Pour les fonds distincts avec GRM, la garantie excédentaire ne peut être libérée que si le ratio PV est : < 80 % pour les prêts 100 %, < 67,5 % pour les prêts 3 pour 1, < 66,6 % pour les prêts 2 pour 1 et < 50 % pour les prêts 1 pour 1. <sup>5</sup>Veuillez consulter notre Liste de fonds admissibles à titre de garantie. <sup>6</sup>Sous réserve de l'approbation du crédit. ©B2B Banque est une marque de commerce enregistrée au nom de B2B Banque.

Réservé aux conseillers à titre d'information seulement